

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin LIDL avec un parking ouvert au public à Châlons-en-Champagne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FORGEAT Marc Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 9 6 6 9

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 sous catégorie a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Parking de 166 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un magasin LIDL à Châlons-en-Champagne, incluant l'aménagement d'un parking ouvert au public.

Le parking aura une surface de 6 264 m² pour accueillir 166 places, dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places familles, 2 places pour les voitures électriques et 15 places prééquipée pour les voitures électriques.

Le projet de parking est attenant au magasin LIDL. Ce dernier sera composé d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- surface plancher : 2 314 m² ;
- pente du toit de 3,95°
- hauteur du bâtiment au faîtage : 7,06 m par rapport au niveau rez-de-chaussée ;
- longueur totale : 69 m ;
- largeur totale : 34 m.

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux ambitions de LIDL de garantir la satisfaction du client et en lien avec la stratégie de croissance de l'entreprise, LIDL a la volonté d'améliorer ses magasins. Depuis 2012 un programme de montée en gamme est en cours, pour passer du statut de hard discount au supermarché de proximité.

L'objectif du projet est d'améliorer le confort des clients en proposant un espace de vente plus agréable, et en aménageant des accès pratiques et un parking adapté à un public diversifié (y compris personnes à mobilité réduite, familles, utilisateurs de véhicules électriques). Parallèlement le parking permettra de répondre aux exigences de gestion des eaux pluviales, avec la construction de places de parking de type Ecovégétal et d'un bassin de rétention afin de retenir et gérer les eaux pluviales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition des structures existantes : voiries enrobées et bétonnées, anciennes voies de chemins de fer. Travaux prévus à partir du 1er juin 2020 (durée : 20 semaines)
- Terrassement du terrain (creusement d'un bassin de rétention notamment)
- Evacuation des gravats de démolition et des déchets (notamment terres polluées) en filières agréées
- Construction d'un magasin LIDL et d'un parking attenant sur les mêmes parcelles
- L'accès actuel rue Romain Rolland sera conservé

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking restera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin, qui prendra soin de l'entretenir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire, qui sera déposée au mois d'octobre 2019 auprès des services de la commune de Châlons-en-Champagne.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du terrain total :	14 843 m ²
- Surface de parking non couvert (voirie enrobée) :	6 264 m ²
- Surface des places de stationnement type "Evergreen"	2 067 m ²
- Surface des espaces verts :	5 600 m ²
- Nombre de places de parking créées :	166
- Surface de plancher du magasin LIDL :	2 314 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Romain Rolland
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNES

Feuille 000 BV 01 - Commune :
Châlons-en-Champagne (51 000)
parcelles 152 et 173.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 21' 04" E Lat. 48° 57' 03" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Absence d'espèce de valeur patrimoniale ou protégée au vu du terrain d'implantation. Espèces présentes communes au vu du terrain d'implantation. Site en dehors des zonages naturels répertoriés (ZNIEFF, zone de montagne, commune littorale, arrêté de protection biotope, parcs et réserves naturels). Le plus proche est la ZNIEFF de type I « VALLEE DE LA MARNE DE VITRY-LE-FRANCOIS A EPERNAY » est localisé à environ 500 m du site en direction du Sud-Est.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Châlons-en-Champagne est soumise aux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement de 1ère, 2ème et 3ème échéance. Le site est directement impacté par le bruit généré par la rue Romain Roland recensée comme un axe routier de catégorie 4, c'est-à-dire ayant un rayon d'influence de 30 m ; ainsi que celui de la voie ferrée qui est un axe de catégorie 1, c'est-à-dire ayant un rayon d'influence de 300m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Toutefois le terrain est situé dans une zone à probabilité assez forte de zone humide. Présentée en Annexe 2 du rapport R002 1615726MAK V01.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est soumise à un PPRT Installations industrielles mais le site n'est pas concerné. Il n'y a pas d'installation soumise à autorisation à moins de 500 m du projet. La commune est soumise à un PPRN Cavités souterraines. Plusieurs cavités liées à d'anciennes exploitations (carrières) sont recensées à environs 100m du projet. Néanmoins, au droit du site le risque est supposé nul à faible. La commune n'est pas soumise à un autre PPRN. Le PPRT est approuvé, le PPRN est en projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La base de données Basol ne recense pas de site potentiellement pollué au droit du site. Les diagnostics environnementaux effectués par Fondasol et Tauw France confirment une pollution généralisée des remblais en métaux lourds, HAP, hydrocarbures et ponctuellement PCB et BTEX, avec 7 zones de pollution concentrée. Des substances volatiles sont également relevées dans les gaz du sol : BTEX, hydrocarbures et ponctuellement mercure, COHV et naphthalène.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après le PLU (information mise à jour le 12 octobre 2017), le site n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable. Ceci est présenté dans l'annexe n°6 du rapport R002 1615726MAK V01.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche correspond Marais d'Athis-Cherville (FR2100286) située à environ 18 km au Nord-Ouest de la zone d'étude. Présenté en Annexe 6 du cerfa.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet impliquera des prélèvements d'eau liés à l'usage des commodités par le personnel et les visiteurs, ainsi que pour le nettoyage du magasin. L'eau proviendra du réseau d'eau potable de la ville et aucun prélèvement ne sera effectué dans les ressources concernées par les ZRE.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux issus de la démolition seront évacués vers des filières de gestion adaptées. Des déblais seront générés par la substitution des remblais au niveau du futur bâtiment, des parking et voiries et par le creusement du bassin de rétention des eaux pluviales. Par ailleurs les zones de pollution concentrées seront excavées : le volume total de déblais est estimé à 7 770 m3. Le plan de gestion rédigé par Tauw France préconise le confinement sur site d'une partie des déblais (environ 1 850 m3) par rapport à l'évacuation du volume total en ISDD, ISDND et ISDI.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les fouilles générées par l'excavation des terres polluées et la substitution d'une partie des remblais impliqueront l'apport de matériaux. L'origine des matériaux qui seront utilisés n'est pas encore connue, mais le projet s'attachera à privilégier, autant que possible, la réutilisation de gravats inertes plutôt que l'utilisation de ressources naturelles du sous-sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un dérangement temporaire de la faune est à prévoir en phase travaux (durée environ 20 semaines, démarrage prévu en juin 2020), à cause des mouvements et du bruit générés par les opérations de terrassement et de construction. Le site se situe dans une zone déjà urbanisée : en l'absence de potentialités écologiques, en particulier concernant les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial, l'impact est estimé comme faible. De plus le projet prévoit la création d'espaces verts qui permettront la nidification des espèces avifaunistiques communes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche correspond Marais d'Athis-Cherville (FR2100286) située à environ 18 km au Nord-Ouest de la zone d'étude. Présenté en Annexe 6 du cerfa. Absence d'espèce de valeur patrimoniale ou protégée au vu du terrain d'implantation. Les espèces présentes sont communes au vu du terrain d'implantation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet LIDL n'est pas situé dans une zone à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors du périmètre de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI). Cependant la zone du projet se situe en dehors des zones réglementées du PPRI, car en zone blanche où le risque d'inondation est nul. La commune est soumise à un PPRN Cavités souterraines. Néanmoins, au droit du site le risque est supposé nul à faible. Le site n'est pas concerné par d'autre PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	La mise en compatibilité sanitaire du projet d'aménagement nécessitera le recouvrement des sols par 30 cm de matériaux d'apport : dalle béton au droit du futur bâtiment, terre végétale saine au droit des futurs espaces verts. Une incertitude demeure quant à la présence de mercure dans les gaz des sols, le prélèvement concerné étant jugé non significatif. Par mesure de précaution des calculs de risques ont été réalisés dans le cadre de l'ARR, qui montrent que le risque sanitaire lié à l'exposition des usagers par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur est acceptable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le réseau routier et un point d'accès au site existent déjà. Le projet engendrera probablement une légère augmentation du trafic par rapport à la situation existante. L'implantation de places de parking avec bornes de recharge pour les voitures électriques favorisera l'utilisation d'un mode de transport plus écologique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoquera que très peu de nuisances sonores. La commune de Châlons-en-Champagne est soumise aux PPBE. Le site est directement impacté par le bruit généré par la rue Romain Roland (catégorie 4) et la voie ferrée (catégorie 1). Le projet tiendra compte de cette contrainte et mettra en place une bonne isolation phonique pour assurer le confort des employés et des clients du magasin.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le magasin et le parking seront éclairés uniquement pendant les heures d'ouverture. Les émissions lumineuses ainsi engendrées sont négligeables au vu de l'implantation du projet dans une zone d'habitation et commerciale.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets atmosphériques liés à la réalisation du projet sont l'émission de poussières en phase travaux (des mesures de réduction seront mises en place, comme par exemple le nettoyage quotidien de la voirie) et les émissions liées à l'augmentation du trafic qui sont considérées comme négligeables.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées au réseau collectif à destination de la station d'épuration. Les eaux pluviales seront stockées par une structure de stockage sous des places de stationnement type Ecovégétal et pavés drainants, et conduites par drainage à un bassin de rétention de 234 m ³ avec rejet dans le réseau d'eau pluviale à un débit contrôlé de 4l/s/ha. La période de retour est calculée pour T=20ans. L'option d'infiltration a été envisagée mais n'a pas été retenue à cause de la pollution présente au lieu du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les bâtiments actuels seront démolis : les déchets et gravats seront évacués en filière agréée. Les déblais liés au terrassement du site seront également évacués en filière agréée (ISDD, ISDND, ISDI selon la qualité environnementale des terres excavées, pour un volume total de 5 920 m ³). En phase d'exploitation des déchets ménagers seront produits : une procédure de tri des matériaux recyclables et des déchets à disposer en déchetterie sera mise en place.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site n'est pas dans une zone concernée par ces enjeux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage du sol ne sera pas modifié. Le projet permettra de développer l'activité économique et l'offre de services de proximité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet de parking est attenant au magasin LIDL. Le projet comprendra le retrait et l'apport de matériaux de remblais, sans autre impact sur le milieu physique au droit du site. Les gravats de démolition et les déchets seront évacués en filière agréée. Les déblais seront réemployés, confinés sur site ou évacués en filières agréées. Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé au sein d'une zone d'habitation et commerciale, sur une parcelle déjà artificialisée de très faible intérêt écologique. Le volet paysager sera en accord avec les orientations urbanistiques du PLU. Les impacts du projet dans son ensemble, et notamment du parking, seront faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

n°7 : Rapport Tauw France R002-1615726MAK-V01 venant compléter le formulaire Cerfa
n°8 : Rapport Tauw France R001-1615726KBE-GEP-V01 : gestion des eaux pluviales
n°9 : Rapport d'étude géotechnique réalisé par Fondasol en janvier 2019
n°10 : Rapport Tauw France R005-1615726BAU-V01 : plan de gestion des pollutions
n°11 : Rapport Tauw France R006-1615726LGA-V01 : analyse des risques sanitaires résiduels prédictive (ARR)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Metz

le,

21 Janvier 2020

Signature

LIDL
Direction Régionale
Z.A La Planchette
1, rue Georges Pawlak
57645 MONTCY-PLANCHETTE
Tél. : 03 87 21 65 00